



SOLIHA ALPES-MARITIMES

2 BIS RUE CRONSTADT

06000 NICE

Association Loi 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'assemblée générale de l'association SOLIHA ALPES-MARITIMES,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale de l'association en date du 17 avril 2025, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIHA ALPES-MARITIMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels dans la note « Règles et méthodes comptables » concernant le changement de méthode de présentation des comptes relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06 et son impact sur la présentation des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne :

- La trésorerie, qui représente 45% du bilan
- Les postes de subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association le 23 juin 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**Fait à NICE,
Le 6 juillet 2026**

**DOMINIQUE DAVID
COMMISSAIRE AUX COMPTES**



Annexe au Rapport

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				12,53		15,22
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles	711 705,65	391 759,36	319 946,29		335 069,32	
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,78		8,81
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	130 285,30	110 450,59	19 834,71		193 990,91	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				1,24		1,43
Participations	10 598,00		10 598,00		10 582,00	
Créances rattachées à des particip.	16 244,00		16 244,00		16 244,00	
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 723,26		4 723,26		4 723,26	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	873 556,21	502 209,95	371 346,26	14,54	560 609,49	25,46
Stocks et en-cours						
Créances				40,77		42,95
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	380 802,86		380 802,86		280 161,23	
Clients douteux, litigieux		146 769,30	-146 769,30		-101 096,19	
Créances reçues par legs ou donations	438 791,25		438 791,25		383 095,12	
Autres créances	365 396,77		365 396,77		381 466,25	
Charges constatées d'avance	3 149,62		3 149,62		2 103,10	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 141 555,25		1 141 555,25	44,69	695 799,68	31,60
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 329 695,75	146 769,30	2 182 926,45	85,46	1 641 529,19	74,54
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	3 203 251,96	648 979,25	2 554 272,71	100	2 202 138,68	100



BILAN PASSIF

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise		1,17		1,36
Fonds propres statutaires	30 000,00		30 000,00	
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	998 621,26	39,10	937 579,06	42,58
Excédent ou déficit de l'exercice	244 436,38	9,57	61 042,20	2,77
Situation nette (sous-total)	1 273 057,64	49,84	1 028 621,26	46,71
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 273 057,64	49,84	1 028 621,26	46,71
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	33 000,00	1,29	25 050,00	1,14
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	33 000,00	1,29	25 050,00	1,14
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 944,90	3,17	135 591,95	6,16
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	115 411,36	4,52	83 242,85	3,78
Fournisseurs, factures non parvenues	5 681,92	0,22	7 854,07	0,36
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	538 533,03	21,08	384 421,93	17,46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	507 643,86	19,87	437 911,62	19,89
Produits constatés d'avance			99 445,00	4,52
TOTAL DES DETTES (IV)	1 248 215,07	48,87	1 148 467,42	52,15
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 554 272,71	100	2 202 138,68	100



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 979 353,39	1 890 211,78	89 141,61	4,72
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 891 091,98	1 623 195,00	267 896,98	16,50
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 050,00	141 186,33	-138 136,33	-97,84
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	130 850,00		130 850,00	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	27 171,77	143 000,57	-115 828,80	-81,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 031 517,14	3 797 593,68	233 923,46	6,16
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	739 708,17	880 794,94	-141 086,77	-16,02
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	112 880,42	47 171,36	65 709,06	139,30
Salaires	1 765 506,98	1 799 852,40	-34 345,42	-1,91
Cotisations sociales	768 951,97	738 763,09	30 188,88	4,09
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	208 187,00	272 608,07	-64 421,07	-23,63
Dotations aux provisions	11 000,00	4 050,00	6 950,00	171,60
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	140 779,09		140 779,09	
Report des fonds dédiés				
Autres charges	30 035,90	1 735,81	28 300,09	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 777 049,53	3 744 975,67	32 073,86	0,86
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	254 467,61	52 618,01	201 849,60	383,61



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	622,41	261,87	360,54	137,68
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	97,10	108,12	-11,02	-10,19
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	719,51	369,99	349,52	94,47
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	10 750,74	21 087,04	-10 336,30	-49,02
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	10 750,74	21 087,04	-10 336,30	-49,02
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-10 031,23	-20 717,05	10 685,82	51,58
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	244 436,38	31 900,96	212 535,42	666,24
Produits exceptionnels (V)		70 496,12	-70 496,12	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		41 354,88	-41 354,88	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		29 141,24	-29 141,24	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 032 236,65	3 868 459,79	163 776,86	4,23
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	3 787 800,27	3 807 417,59	-19 617,32	-0,52
EXCÉDENT OU DÉFICIT	244 436,38	61 042,20	183 394,18	300,44
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	244 436,38	61 042,20	183 394,18	300,44



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Selon l'article 3 de ses statuts, l'association a pour objet

- * la mise en état d'habitabilité, la restauration, l'équipement, le développement, la création d'une offre nouvelle de logements, notamment destinée aux personnes ou familles modestes ou défavorisées ;
- * la diffusion des informations de nature à faciliter l'amélioration de l'habitat défectueux ou insalubre ;
- * la promotion de réhabilitation des immeubles en vue de les améliorer et de les adapter aux conditions de vie de leurs occupants ;
- * d'assurer l'accès durable au logement ou le relogement des personnes et familles défavorisées ;
- * d'assurer l'accompagnement social lié au logement, la médiation liée à l'habitat, l'action socio-éducative en vue de l'insertion par le logement
- * de promouvoir toute action tendant à une revitalisation des quartiers existants, de participer à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie
- * de recevoir mandat de gestion de deniers publics et para-publics.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

- * Assistance aux collectivités : conduite d'études et de projets d'amélioration de l'habitat existant, animation des dispositifs territoriaux d'aides et d'accompagnement de particuliers dans leur projet de travaux, assistance des communes pour la création de logements locatifs ou la rénovation d'immeuble et de logements.
- * Assistance aux propriétaires privés : Assistance aux propriétaires occupants en vue de faire des travaux d'économie d'énergie, d'adapter le logement à la perte d'autonomie, de réhabiliter un logement vétuste, d'investir dans l'immobilier : Assistance aux propriétaires bailleurs en vue d'investir dans l'immobilier locatif, de faire des travaux dans un logement en location.
- * Diagnostics : Diagnostics d'audit énergétique pour les propriétaires occupants ou bailleurs ayant des travaux d'économie d'énergie à effectuer ; Diagnostic d'autonomie et habitat pour les propriétaires occupants ou les locataires ; diagnostic de décence locative pour les locataires qui vivent dans des conditions difficiles de logement.
- * Gestion locative : : Gestion d'un patrimoine immobilier en intermédiation locative à destination des ménages à conditions modérées.
- * Missions sociales ; Accompagnement social pour un public de locataires qui nécessitent un accompagnement individualisé et de proximité, logés dans des logements de SOLIHA en sous location : médiation locative pour les propriétaires bailleurs qui mettent en location un logement à des ménages en difficultés sociale ou financière.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 554 272,71 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 244 436,38 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes 75810000 - Frais d'adhésion et 75820000 - Frais de gestion sont désormais comptabilisés respectivement dans les comptes 70851 - Frais d'adhésion et 70852 - Frais de gestion

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste immobilisations en cours, avances et acomptes;

- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes;

- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements);

Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation;

- Soit imputées en diminution des charges concernées;

- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCÉDÉS, SOLUTIONS INFORMATIQUES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES

	Valeur Nette	Taux d'amortissement
LOGICIELS	319 946,00	20,00
TOTAL	319 946,00	



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	599 905,65		111 800,00
TOTAL	599 905,65		111 800,00
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	286 134,97		
Autres immobilisations corporelles	128 071,43		2 213,87
TOTAL	414 206,40		2 213,87
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	31 549,26		16,00
TOTAL	31 549,26		16,00
TOTAL GENERAL	1 045 661,31		114 029,87

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			711 705,65	
TOTAL			711 705,65	
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport		286 134,97		
Autres immobilisations corporelles			130 285,30	
TOTAL		286 134,97	130 285,30	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			31 565,26	
TOTAL			31 565,26	
TOTAL GENERAL		286 134,97	873 556,21	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			264 836,33	126 923,03		391 759,36
TOTAL			264 836,33	126 923,03		391 759,36
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport			133 671,58	11 684,18	145 355,77	-0,01
Autres immobilisations corporelles			86 543,91	23 906,68		110 450,59
TOTAL			220 215,49	35 590,86	145 355,77	110 450,58
TOTAL GENERAL			485 051,82	162 513,89	145 355,77	502 209,94



ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur comptes clients	101 096,19	45 673,11		146 769,30
TOTAL GÉNÉRAL	101 096,19	45 673,11		146 769,30



ETAT DES CRÉANCES

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	16 244,00		16 244,00
Autres immobilisations financières	4 723,26		4 723,26
Actif circulant			
Autres créances clients	380 802,86	380 802,86	
Personnel et comptes rattachés	1 720,00	1 720,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 265,86	1 265,86	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 849,32	10 849,32	
Débiteurs divers	790 352,84	790 352,84	
Charges constatées d'avance	3 149,62	3 149,62	
TOTAL	1 209 107,76	1 188 140,50	20 967,26
Créances reçues par legs ou donations	438 791,25	438 791,25	



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Créances clients et comptes rattachés	219 947,61
Autres créances	351 561,59
TOTAL	571 509,20



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires	30 000,00				30 000,00
Report à nouveau	937 579,06		61 042,20		998 621,26
Excédent ou déficit de l'exercice	61 042,20		244 436,38	61 042,20	244 436,38
TOTAL	1 028 621,26		305 478,58	61 042,20	1 273 057,64



SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

SUBVENTION COPLEY MAY : 75.000 Euros



SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

CONVENTION UKRAINE DDETS : 183.342 euros
CONVENTION IML CD 06 : 225.000 euros
CONVENTION IML DDETS : 1.314.000 euros
CONVENTION GENS DU VOYAGE CD 06 : 80.000 euros
CONVENTION DIVERSES : 5.000 euros



ETAT DES PROVISIONS

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

Depuis l'exercice 2018, l'association constate une provision pour travaux locatifs permettant de couvrir d'éventuels frais de remise en état des locaux à la fin des baux.
La provision pour 2025 s'élève à 33.000 Euros.

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	3 050,00		3 050,00	
Autres provisions pour risques et charges	22 000,00	11 000,00		33 000,00
TOTAL	25 050,00	11 000,00	3 050,00	33 000,00
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	101 096,19	45 673,11		146 769,30
TOTAL	101 096,19	45 673,11		146 769,30
TOTAL GÉNÉRAL	126 146,19	56 673,11	3 050,00	179 769,30
Dont dotations & reprises d'exploitation		56 673,11	3 050,00	



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	80 944,90	46 508,70	34 436,20	
Fournisseurs et comptes rattachés	121 093,28	121 093,28		
Personnel et comptes rattachés	145 178,19	145 178,19		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	248 758,32	248 758,32		
Taxe sur la valeur ajoutée	92 532,33	92 532,33		
Autres impôts et taxes assimilées	43 016,69	43 016,69		
Autres dettes	507 643,86	507 643,86		
TOTAL	1 239 167,57	1 204 731,37	34 436,20	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	350 000,00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	404 646,00			



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 681,92
Dettes fiscales et sociales	221 075,19
Autres dettes	117 493,74
TOTAL	344 250,85



ENGAGEMENTS

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS REÇUS

Garantie accordée par la CEGC au titre de l'année 2025 : 350.000 euros



LES EFFECTIFS

ASSOC SOLIHA ALPES-MARITIMES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération totale des 3 plus hauts dirigeants bénévoles et salariés prévue à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 Mai 2006, s'élève à 273.864 euros.
Cette rémunération comprend les caractéristiques suivantes :
Rémunérations brutes : 265.510 euros
Avantages en nature : 8.354 euros

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	3,00	3,00
Agents de maîtrise	5,00	2,00
Employés et techniciens	34,00	38,00
PERSONNEL SALARIÉ	42,00	43,00

